

# SEANCE du 28 juin 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt huit juin à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'Altenheim convoqué en séance ordinaire conformément aux dispositions des articles L.2121-10 et L.2121-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, par envoi d'une convocation individuelle à ses membres, par affichage aux portes de la Mairie, s'est réuni dans la salle des délibérations sous la présidence de Monsieur Mickaël Vollmar, Maire.

Sous la présidence de Monsieur Mickaël Vollmar, Maire.

**Membres présents** : M. et Mmes les Adjointes et Conseillers Municipaux : Jean-Claude Heitz 1<sup>er</sup> adjoint, Daniel Knobloch 2<sup>ème</sup> adjoint, Murielle Wicker 3<sup>ème</sup> adjointe, Gérard Bokan, Etienne Bohner, Sébastien Gentner, Michèle Knobloch, Christophe Marxer.

Etaient absents :

**Avec excuses** : Angélique Marxer, Colette Wicker.

## **ORDRE DU JOUR**

1. Désignation d'un secrétaire de séance.
2. Approbation du compte rendu de la séance du 28 mars 2018
3. Rapport annuel 2017 du SDEA
4. Rapport annuel 2017 du SIVOM
5. Vente de bois
6. Subvention scolaire suite à une demande du collège Saint Antoine
7. Fleurissement 2018

### **N°028/2018 Désignation d'un secrétaire de séance**

Le Conseil Municipal a élu pour secrétaire Monsieur Etienne Bohner

### **N°029/2018 Approbation du compte rendu de la réunion du 28 mars 2018**

Le procès-verbal de la séance du 28 mars 2018 a été adopté à l'unanimité.

### **N°030/2018 RAPPORT ANNUEL 2017 DU SDEA**

Monsieur le Maire présente aux conseillers le rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'assainissement ainsi que le rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'eau potable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**PREND ACTE** des deux rapports susvisés.

## **N°031/2018 RAPPORT ANNUEL 2017 DU SIVOM**

Monsieur le Maire présente aux conseillers le rapport annuel du SIVOM ainsi que le rapport sur les eaux claires parasites.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**PREND ACTE** des deux rapports susvisés

## **N°032/2018 VENTE DE BOIS**

Suite aux travaux réalisés par Strasbourg Electricité Réseaux, des arbres sur la parcelle communale au lieu-dit du Luttershoffen ont été abattus.

La parcelle cadastrale : Section 12 Parcelle 9 d'une superficie de 5 547 m<sup>2</sup> n'est pas soumise au régime forestier car trop petite pour être susceptible d'aménagement ;

Le 20 mars 2018, lors de la réunion de Bureau, il a été décidé de mettre en vente le bois et d'en informer la population par mail et affichage, au prix de 30 €.

Aussi, il a été décidé qu'en cas de multiples candidatures, un tirage au sort sera fait afin de désigner le futur acquéreur.

Après consultation, deux candidatures ont été enregistrées en Mairie. Le tirage au sort a eu lieu le 23 avril 2018 en présence de Monsieur le Maire, Messieurs les adjoints, M. Gilbert Lemmel candidat. Le second candidat M. Thomas Reinhart n'était pas présent.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

### **DECIDE**

**DE VENDRE** le bois susvisé, provenant de la parcelle susvisée à Monsieur Thomas REINHART, désigné par le tirage au sort.

**FIXE** le prix à 30 €

## **N°033/2018 SUBVENTION SCOLAIRE SUITE A UNE DEMANDE DU COLLEGE SAINT ANTOINE**

Monsieur le Maire expose aux conseillers le courrier du collège Saint Antoine de Phalsbourg afin d'obtenir une subvention pour l'enfant WICKER Emilie, fille de Madame Murielle Wicker 3<sup>ème</sup> adjointe, pour un voyage scolaire.

Madame Murielle Wicker s'étant absentée lors du vote, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 3 voix POUR 2 voix CONTRE et 3 ABSTENTIONS :

**DECIDE**

**D'OCTROYER** une subvention de 20 € à l'enfant Emilie WICKER.

**N°034/2018 FLEURISSEMENT 2018**

Monsieur le Maire relève que suite à la tournée annuelle des membres de la commission de fleurissement, la constatation a été faite que d'années en années un nombre décroissant de maisons étaient fleuries.

Aussi, il propose de mettre un terme à la tournée annuelle de fleurissement, ainsi qu'aux récompenses qui s'en suivent, mais sollicite auparavant l'avis des conseillers présents.

Après délibération, le conseil municipal, par 6 voix POUR et 3 voix CONTRE, décide de cesser la tournée de fleurissement.

La séance est levée à vingt-deux heures quinze minutes.  
Suivent au registre les signatures des conseillers présents.

Mickaël VOLLMAR  
Maire,

Jean-Claude HEITZ  
1<sup>er</sup> Adjoint,

Daniel KNOBLOCH  
2<sup>ème</sup> adjoint,

Murielle WICKER  
3<sup>ème</sup> adjointe,

Etienne BOHNER  
Conseiller,

Gérard BOKAN  
Conseiller,

Sébastien GENTNER  
Conseiller,

Michèle KNOBLOCH  
Conseillère,

Angélique MARXER  
Conseillère,  
Abs. avec excuses

Christophe MARXER  
Conseiller,

Colette WICKER  
Conseillère.  
Abs. avec excuses